



République Française
Collectivité Territoriale de Martinique
Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU JEUDI 09 NOVEMBRE 2023**

Présidence : Bruno Nestor AZÉROT
Date de convocation : 30 octobre 2023
Nombre de conseillers en exercice : 20
Nombre d'élus présents pour ce point : 12
Nombre de procuration : 04

Extrait n°BC-11-2023-266

**Objet : Approbation du plan de financement pour la mise en œuvre du projet
« Vitrine patrimoniale du Nord ».**

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Bruno Nestor AZÉROT, Christian PALIN, Christian RAPHA, Thierry MARÉCHAL, Félix ISMAIN, Jean-Baptiste ROTSEN, Charles CARISTAN, Annick COMIER, Jean-Louis MARIE-LOUISE, Patricia PALMONT, Olivier JEAN-DENIS, Germain DUTON.

AVAIENT DONNÉ PROCURATION :

Joseph PÉRASTE à Jean-Baptiste ROTSEN.
En cours de séance : Marie-Thérèse CASIMIRIUS à Monsieur Jean-Louis MARIE-LOUISE,
Jonathan TABAR à Annick COMIER, Jean-Christophe BOULANGÉ à Patricia PALMONT.

ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS :

Sainte-Rose CAKIN, Maurice BONTÉ, Chantal MAIGNAN, Christian VERNEUIL.

Le Bureau Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que la Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique (CAP Nord Martinique) dispose de la compétence facultative en matière de promotion de la culture et de la valorisation du patrimoine ;

Considérant que le Nord de la Martinique est pourvu d'une richesse patrimoniale qui gagnerait à être plus visible mais qui reste encore trop peu fréquentée.
Le territoire du Nord possède de nombreux sites et domaines d'intérêt dont il s'agit aujourd'hui d'identifier et de valoriser les atouts ;

Considérant qu'afin de promouvoir l'image du territoire du Nord, la Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique (CAP Nord Martinique) souhaite mettre en place le projet d'une vitrine patrimoniale qui se traduira par la réalisation d'un court reportage d'une durée de cinq minutes et d'un reportage moins long d'une minute.

Considérant que ce projet aura pour objectif :

- De valoriser et promouvoir le patrimoine des dix-huit Communes ainsi que l'image du territoire Nord,
- D'atteindre un public beaucoup plus large afin de favoriser une fréquentation touristique et locale plus accrue dans l'espace communautaire Nord,
- De dynamiser l'attractivité du territoire et mettre en lumière la vie culturelle locale sur le plan régional,
- De "rebooster" et favoriser le développement économique du territoire Nord,
- De renforcer l'identité historique et patrimoniale du Nord en communiquant de façon attractive et originale sur les atouts des dix-huit Communes de l'espace communautaire,
- D'accroître la visibilité des sites historiques du territoire Nord par le biais d'un support vidéo publiable sur les réseaux numériques et sociaux ;

Considérant le plan de financement présenté ci-dessous :

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Communication	15.000 €	CAP Nord Martinique	30.000 €
Production	15.000 €		
TOTAL	30.000 €	TOTAL	30.000 €

Considérant que les membres de la Commission Culture et Patrimoine réunis le 14 juin 2023 ont émis un avis favorable ;

Considérant que les membres de la Commission mixte Subvention-Finances réunis le 04 octobre 2023 ont émis un avis défavorable sur la mise en œuvre du projet ainsi que sur le plan de financement du projet « Vitrine patrimoniale du Nord » aux motifs suivants :

- Aucun intérêt et aucun impact sur le territoire,
- Un montant très élevé pour une durée très courte de 5 minutes,
- Missions de l'Office de Tourisme Communautaire,
- Redondance avec d'autres actions notamment « les journées du patrimoine »... ;

Après en avoir délibéré

À l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 :

D'approuver le plan de financement du projet « Vitrine patrimoniale du Nord ».

Article 2 :

D'approuver le lancement d'une consultation publique pour la réalisation de la vitrine patrimoniale du Nord à hauteur de 30 000€ ;

Article 3 :

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 4 :

Monsieur le Préfet, Madame la Comptable publique du Service de Gestion Comptable de CAP Nord Martinique, Monsieur le Directeur Général des Services, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Vote

Pour : 16

Contre : 00

Abstention : 00


Abstention déclarée : 00

Non votant : 00


Pour extrait certifié conforme

Fait à Marigot, le 30 mai 2024

Le Président



Bruno Nestor AZÉROT



Communauté d'Agglomération
CAP
Nord
Martinique
Tél : 0596 33 50 00
Fax : 0596 33 50 00
Pays Nord Martinique - U.S.